

PATIENT EN PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'AMM

1 IDENTIFIER le donneur potentiel (établissement ou domicile)

Vérification de la présence d'un critère d'exclusion :

- Âgé de 86 ans et plus;
- VIH - VHB - VHC;
- Infection systémique active et non traitée;
- Cancer sanguin (lymphome, leucémie, maladie de Hodgkin, myélome multiple);
- Alzheimer, Parkinson, démence d'étiologie inconnue;
- Sclérose latérale amyotrophique, sclérose en plaques.



2 RECOMMANDER le patient

PAR COURRIEL OU TÉLÉCOPIEUR (option recommandée)

Remplir le formulaire « Identification du donneur potentiel en AMM » et l'acheminer à Héma-Québec par courriel ou par télécopieur :

coordonnateurs.th@hema-quebec.qc.ca
418 780-2097 (Télécopieur)

- Une communication confirmant la réception du document sera acheminée au professionnel ayant fait la recommandation;
- La confirmation de l'admissibilité de votre patient au don de tissus vous sera communiquée après la réalisation du questionnaire médical et social (dans les 7 jours qui précèdent l'administration de l'AMM).

PAR TÉLÉPHONE

(si l'accès au formulaire est impossible)

Contactez Héma-Québec par téléphone :

1 888 366-7338, option 2
(entre 6h et minuit, 7 jours sur 7)

Fournir les informations suivantes :

- Nom, date de naissance et numéro de carte d'assurance maladie (RAMQ) du patient;
- Informations médicales du patient;
- Date et lieu prévus de l'AMM;
- Numéro de téléphone du patient et date et heure où il sera possible de joindre ce dernier;
- Nom du professionnel, n° de permis et coordonnées.



Communiquer au patient qu'un coordonnateur d'Héma-Québec entrera en contact avec lui dans les 7 jours précédant la date prévue de l'AMM afin de donner les explications d'usages, d'enregistrer son consentement et de remplir un questionnaire médical et social.

3 DÉMARCHES À FAIRE le jour de l'AMM

1 888 366-7338, option 2
(entre 6h et minuit, 7 jours sur 7)

ÉTABLISSEMENT

Communiquer avec Héma-Québec pour confirmer l'administration de l'AMM et l'heure du décès et transmettre les documents suivants :

PERSONNEL DE L'ADMISSION:

- Partager le bulletin de décès SP-3 via SIED;
- Le coordonnateur d'Héma-Québec peut vous soutenir à cette étape si besoin.

PERSONNEL HOSPITALIER:

- Transport des ambulanciers/rapport des paramédicaux (AS-810/AS-803P), s'il y a lieu;
- Feuille sommaire d'hospitalisation;
- Notes d'évolution médicale;
- Notes d'observation de l'infirmière;
- Résultats de laboratoire (globules blancs, analyses toxicologiques, cultures et hémocultures);
- Fiche d'administration des médicaments (FADM);
- Consultation médicale de l'hospitalisation actuelle;
- Relevé des paramètres fondamentaux (signes vitaux);
- Feuilles d'administration de produits sanguins ou stables;
- Feuille de niveau de soin.



Réfrigérer le corps le plus rapidement possible et indiquer au dossier la date et l'heure de la réfrigération.

DOMICILE

AVANT L'ADMINISTRATION DE L'AMM :

Contactez Héma-Québec pour confirmer le processus en cours.

APRÈS L'ADMINISTRATION DE L'AMM

- 1) Contacter Héma-Québec par téléphone pour confirmer l'heure du décès.
 - 2) Partager le bulletin de décès SP-3 via SIED;
- Le coordonnateur d'Héma-Québec peut vous soutenir à cette étape si besoin.
- 3) Fournir les coordonnées du représentant de la famille à contacter pour les suivis.

Prise en charge du processus par Héma-Québec